



Bilan 2015 d'animation de DOCOB

Site Natura 2000 FR1110025
« Etang de Saint-Quentin »



(Crédit photo : BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines, 2011)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie



Réserve Naturelle
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

île
de Loisirs
Saint-Quentin-
en-Yvelines

île de France

SOMMAIRE

Rappels & préambule	p.2
I. Informations générales portant sur le site Natura 2000	p.3
a. Le DOCOB et le site Natura 2000	
b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles »	
c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000	
d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000	
II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2015 »	p.7
III. Bilan « Animation 2015 » du site Natura 2000 – Mesure 7.6.1	p.9
a. Bilan global 2015 « Animation Natura 2000 »	
b. Volet détaillé 2015 « 1. Communication »	
c. Volet détaillé 2015 « 2. Administration »	
d. Volet détaillé 2015 « 3. Gestion des milieux »	
IV. Bilan « Gestion 2015 » du site Natura 2000 »	p.11
V. Bilan financier 2015	p.12
a. Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000	
b. Dépenses 2015 « Natura 2000 »	
VI. Perspectives 2016 – Animation du site Natura 2000 (Mesure 7.6.1)	p.13
VII. Perspectives 2016 – Gestion du site Natura 2000	p.14
Annexes	
Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »	
Annexe 2 : Suivis des opérations de gestion réalisées	
Annexe 3 : Bilan-2015 Espèces	

Rappels :

- 05/11/2010 : Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010, portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 10/01/2011 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
- 01/02/2011 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
- 25/11/2014 : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 (bilan 2011-2014, élection de la structure animatrice, élection du président du COPIL Natura 2000)

I. Informations générales portant sur le site Natura 2000

a. Le DOCOB et le site Natura 2000

Site(s) concerné(s) par le DOCOB	- Zone de Protection Spéciale (ZPS) : « Etang de Saint-Quentin » (87 ha)
Code FSD	- FR1110025
Directive(s) européenne(s) concernée(s)	- Directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux »)
Date de validation du DOCOB	- 05/11/2010 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2010-000153 du 05 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin
Début d'animation du DOCOB	- 10/01/2011 ↳ Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001 du 10 janvier 2011 portant création du comité de pilotage pour le site Natura 2000 FR1110025 de l'Etang de Saint-Quentin → cf. Annexe 1 ↳ Demande de subvention FEADER, au titre de la mesure 323A
Présidence du COPIL (2011-2015)	- Président du Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
Structure porteuse	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines
Structure animatrice	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines
Structure gestionnaire	- Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines ↳ équipe RNN Saint-Quentin-en-Yvelines

b. Rappel des espèces d'intérêt communautaire « cibles » du site Natura 2000

Espèces cibles du site Natura 2000 ZPS « Etang de Saint-Quentin »	
1. Espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux »	2. Espèces migratrices régulières sur le site (reproduction, escale de migration ou hivernage)
Butor étoilé	Grèbe à cou noir
Blongios nain	Oie cendrée
Aigrette garzette	Canard colvert
Grande aigrette	Canard chipeau
Balbusard pêcheur	Canard souchet
Busard des roseaux	Sarcelle d'hiver
Bondrée apivore	Sarcelle d'été
Avocette élégante	Fuligule milouin
Pluvier doré	Grand gravelot
Chevalier sylvain	Barge à queue noire
Combattant varié	Bécassine des marais,...
Mouette mélanocéphale	
Mouette pygmée	
Sterne naine	
Sterne pierregarin	
Guifette noire	
Guifette moustac	
Martin-pêcheur d'Europe	
Gorgebleue à miroir	

Remarque : Au cours de la réunion du COPIL du 03/02/2015, il a été souligné que certaines espèces mentionnées à l'Annexe I de la directive « Oiseaux » et identifiées comme espèces « cibles » lors de l'élaboration du document d'objectifs ne méritent plus de figurer dans la liste des espèces « cibles et prioritaires » pour le site FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » au regard des effectifs concernés (exemple : Bondrée apivore, espèces limicoles,...). Une mise à jour des espèces « cibles » sera proposée dans le courant de l'année 2016 pour correspondre à une situation plus conforme à la réalité des observations et des enjeux.

+

Autres espèces patrimoniales inscrites à la directive « Habitats » 92/43/CEE	N° Annexe	Code FSD
Habitat d'intérêt communautaire :		
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Annexe I	3130
Espèces d'intérêt communautaire :		
- Amphibiens / Reptiles :		
- Triton crêté, <i>Triturus cristatus</i>	Annexe II	1166
- Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i>	Annexe IV	-
- Lézard des murailles, <i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	-
- Chauves-souris :		
- Murin de Daubenton, <i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV	-
- Noctule commune, <i>Nyctalus noctula</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle commune, <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	-
- Pipistrelle de kuhl, <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	-
- Oreillard roux, <i>Plecotus auritus</i>	Annexe IV	-
- Sérotine commune, <i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	-
- Murin à moustache, <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe IV	-

c. Rappel des objectifs et mesures relatifs à l'animation du site Natura 2000

1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB

1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000

Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions,...

1.2 Information et appropriation locale

Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public,...

1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation

Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations,...

1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles

Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000,...

1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB

Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du docob,...

1.6 Relations avec le comité de pilotage du site

Mots clés : comité de pilotage,...

2. Suivi du site

2.1 Assurer une vigilance écologique

Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces,...

2.2 Se positionner en tant que structure ressource

Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat,...)

2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences

Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences,...

2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification

Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue,...

3. Communication

3.1 Plan de communication global

Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations,...)

3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)

Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches »,...

4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB

4.2 Présenter un rapport d'études

4.3 Mettre à disposition les données brutes

Commentaires :

Les opérations de vigilance écologique (opérations 2.1) sont financées à partir de crédits « réserve naturelle » et non pas à partir de crédits « Animation Natura 2000 ».

De même, la catégorie « **4. Surveillance et études des milieux** » est réalisée dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutes les données naturalistes recueillies en lien avec « Natura 2000 » sont extraites et intégrées de manière transversale aux opérations d'animation du site Natura 2000 (données présentées dans les rapports d'activités, mise à disposition des données pour les études d'incidences Natura 2000, plans d'actions, action de sensibilisation,....).

d. Rappel des objectifs et mesures relatifs à la gestion du site Natura 2000

Lors du COPIL du 25/11/2014, il a été présenté un état des lieux des mesures proposées dans le DOCOB en vigueur. A cette occasion et au regard de la situation actuelle du site Natura 2000 et de ses enjeux (qui ont évolués depuis l'approbation du DOCOB en 2010), il a été présenté une mise à jour des opérations proposées dans le DOCOB potentiellement éligibles à un contrat Natura 2000 (en attendant la liste des opérations éligibles). Cette mise à jour a été validée sur son principe par le comité de pilotage.

Ainsi, les opérations retenues sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Priorité Natura 2000	Commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	Maintien de l'opération dans le DOCOB	1	
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Nouvel objectif : augmenter le nombre de sites de reproduction des « Laridés »
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Maintien de l'opération dans le DOCOB	2	Action réalisée en priorité dans le cadre du PG_RNSQY
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	Opération secondaire – priorité 3
B1.2 Restauration des BV	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	à prévoir en dernier recours - priorité 3 min
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	Maintien de l'opération dans le DOCOB	3	

Et les opérations abandonnées sont les suivantes :

Mesures éligibles Natura 2000	Mise à jour DOCOB (COPIL 25/11/2014)	Commentaires
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	Abandon de l'opération dans le DOCOB	
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Echanges de compétences SMAGER / RNSQY - cadre du PG_RNSQY
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Pas d'enjeu de conservation « Bondrée apivore »
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	Abandon de l'opération dans le DOCOB	Action réalisée dans le cadre du PG_RNSQY

II. Bilan « Suivi des espèces cibles 2015 »

a. Rappels :

Pour rappel, l'objectif de la désignation d'un site Natura 2000 « Zone de Protection Spéciale » est la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

A ce titre, le document d'objectifs a identifié comme espèces « cibles » 19 espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ainsi que 11 autres espèces d'oiseaux migrateurs (pour lesquelles le site joue un rôle favorable pour la reproduction, l'hivernage,...).

Les informations présentées dans ce chapitre sont principalement issues des données recueillies selon la méthodologie du « comptage décadaire » – inventaire régulier programmé dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et réalisé par l'équipe gestionnaire.

b. Méthodologie(s) de suivi ornithologique utilisée(s) :

▪ Le comptage décadaire :

Afin de recueillir des données ornithologiques tout au long de l'année, la réserve naturelle a mis en place un suivi appelé « comptage décadaire ». Cela consiste en une sortie (durée : demi-journée en général) pendant laquelle toutes les espèces d'oiseaux « d'eau » (anatidés, limicoles, laridés, ardéidés,...) sont comptabilisées (contact visuel ou auditif) sous la forme d'effectif max observé par espèce.

A minima, l'échantillonnage est réalisé en suivant le sentier de découverte du site protégé, avec un minimum de 3 points d'observation principaux (butte panoramique, « petit » observatoire et « grand » observatoire) et 2 palissades d'observation. En fonction de la saison, le parcours peut-être modifié pour aller couvrir d'autres zones (exemple de la zone agricole au nord de la BPAL pour observer les stationnements de Vanneaux huppés et de Pluvier doré notamment).

En fonction des espèces contactées, d'autres informations peuvent être notées (ex : en période de reproduction : nombre de couples, nombre de poussins,...).

La sortie est répétée au moins une fois tous les dix jours tout au long de l'année. On dispose alors à la fin de l'année d'un jeu de 36 données « effectif max » pour chaque espèce (soit 3 données d'effectif par mois).

Le suivi est reproduit chaque année.

Ce suivi permet après analyse de disposer d'informations relatives à la présence (et donc à la fréquence) d'une espèce tout au long de l'année et aussi de « comparer » annuellement les observations (données de reproduction, données de migration,...).

Cela permet de contribuer également à d'autres travaux de suivis ornithologiques réalisés par d'autres structures à l'échelle nationale ou internationale (exemple des suivis par marquage coloré, avec identification d'oiseaux marqués (1 Mouette mélanocéphale en 2013) et transmission de la donnée à la structure concernée).

▪ Suivi « Blongios nain » :

Le « comptage décadaire » n'est pas l'outil de suivi le plus adapté pour suivre le Blongios nain sur le site de la réserve naturelle / site Natura 2000.

L'espèce est relativement discrète. Elle niche ces dernières années dans des secteurs peu couverts par le comptage décadaire (hors site protégé) et qui, de plus, varient selon les années (roselière ou îlots végétalisés).

Par conséquent, suivre cette espèce demande la réalisation d'un suivi plus spécifique.

Une fois qu'un nid ou qu'un couple est localisé, les sorties d'observations sont plus régulières (plusieurs fois par semaine) afin de collecter des données sur la reproduction (nombre de couples, de poussins, de nids,...).

A noter que ce suivi repose beaucoup sur les observations réalisées par les observateurs bénévoles.

c. Bilan « Espèces nicheuses » du site Natura 2000 listées à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » :

Blongios nain	Sterne pierregarin	Mouette mélanocéphale
- Effectif max : 2 - Nb couples : 0	- Effectif max : 30 - Nb couples : 13	- Effectif max : 166 - Nb couples : 113
Espèce non nicheuse en 2015	Espèce nicheuse en 2015 mais sans succès de reproduction avéré	Espèce nicheuse en 2015

Commentaires :

Concernant le Blongios nain, aucun indice de reproduction n'a pu être observé en dehors d'adultes reproducteurs observés sur le site pendant la période de reproduction (avec des contacts d'individus chanteurs).

L'année 2015 est une année très favorable à la reproduction de la Mouette mélanocéphale sur le site (113 couples ; soit un des sites franciliens les plus importants pour la reproduction de la Mouette mélanocéphale en 2015). A cette occasion, une opération de baguage des juvéniles a été réalisée sur le site, après accord du comité scientifique de la réserve naturelle ; le baguage s'inscrivant dans un suivi spécifique de l'espèce.

En revanche, en ce qui concerne la Sterne pierregarin, l'année 2015 a été moins favorable que les années précédentes. Malgré 13 nids avec des œufs, aucun juvénile n'a été observé par la suite. Ce qui laisse indiquer un échec de la reproduction cette année sur le site ; malgré des conditions climatiques plutôt favorables (pas d'épisodes de marnage importants). Peut-être l'influence de la colonie de Mouettes mélanocéphales (très importante cette année) a-t-elle eu un effet négatif pour les Sternes pierregarins ?

Pour mémoire, Sternes pierregarins et Mouettes mélanocéphales nichent sur les îlots du bassin intermédiaire. Ces îlots sont dévégétalisés chaque début d'hiver (décembre-janvier) pour maintenir des îlots « nus » favorables au moment de la période de reproduction.

Cette mesure de gestion est réalisée tous les ans dans le cadre des opérations programmées dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Pour mémoire, c'est une opération éligible à un contrat Natura 2000 323B.

d. Commentaires sur les autres espèces « cibles » pour l'année 2015 :

Les tableaux récapitulatifs des observations des espèces « cibles » figurent à l'annexe 3 du présent document.

- Concernant le Butor étoilé, il s'agit d'une espèce discrète pour laquelle le suivi « comptage décadaire » ne semble pas parfaitement adapté.
- Concernant le Balbuzard pêcheur, les observations sont réalisées tous les ans, principalement au moment de la période de migration postnuptiale (août-septembre).
- Concernant la famille des anatidés, la reproduction a pu être pour les espèces suivantes : Canard colvert (9 couvées), Canard chipeau (8 couvées), Fuligule milouin (9 couvées) et Fuligule morillon (4 couvées).
- A noter, la reproduction confirmée du Grèbe à cou noir en 2015 (3 couvées).

III. Bilan « Animation 2015 » du site Natura 2000 – Mesure 7.6.1

a. Bilan global « Animation Natura 2000 »

	Prévisionnel	Réalisé
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	27 j/H	19,25 j/H
2. Suivi du site	7 j/H	2 j/H
3. Communication	2 j/H	0,75 j/H
TOTAL	36 j/H	22 j/H

Commentaires :

Peu de temps dédié à la « gestion des milieux » en raison d'une année « blanche » pour ce qui concerne la procédure de contractualisation (phase de transition entre les deux programmes FEADER et les dispositifs nationaux associés).

Le temps passé a été dédié en majorité à la préparation de contrat(s) Natura 2000 pour l'année 2016.

b. Volet détaillé « 1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2015	J/H
1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB	1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000	R	7,25
	1.2 Information et appropriation locale	NR	0
	1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation	R	7,75
	1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles	R	2,5
	1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB	R	1,75
	1.6 Relations avec le comité de pilotage du site	NR	0

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

c. Volet détaillé « 2. Suivi du site »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2015	J/H
2. Suivi du site	2.1 Assurer une vigilance écologique	(R)	-
	2.2 Se positionner en tant que structure ressource	R	1,25
	2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences	R	0,25
	2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification	R	0,5

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

Commentaires :

Les actions de vigilance écologique sont réalisées dans le cadre des mesures prévues dans le plan de gestion de la réserve naturelle. Bien que pouvant concerner le site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin » ou les espèces « cibles », les temps passés ne sont pas comptabilisés dans les temps passés d'animation du site.

d. Volet détaillé « 3. Communication »

Grand type d'actions	Correspondance avec le cahier des charges (Exemples d'indicateurs)	Niveau de réalisation	
		2015	J/H
3. Communication	3.1 Plan de communication global	R	0,75
	3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)	NR	0

Légende du tableau :

R : opération réalisée

j/H : journée/Homme

PR : opération partiellement réalisée

NR : opération non réalisée

NP : opération non prévue pour l'année en cours

Commentaires :

Une fiche descriptive du site Natura 2000 (enjeux, espèces, objectifs, mesures,...) est en cours de rédaction pour une diffusion en ligne à partir des sites internet des acteurs du réseau Natura 2000 (services de l'état, structure animatrice,...) ; cette fiche reprenant une mise en page type et commune avec celles des autres sites Natura 2000 (travail en réseau).

IV. Bilan « Gestion 2015 » du site Natura 2000 – Mesure 323B (cf. Annexe 2 - suivis des opérations)

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000 (approuvées dans le DOCOB v.2010)	Niveau de réalisation	Commentaires
	2015	
A1.1 Curage et entretien du Grand Lit de rivière	-	Opération abandonnée dans le docob *
A2.1 Remise en état et entretien des digues des BV	Réalisé	Opération abandonnée dans le docob * Entretien : échange de compétences (SMAGER)
A2.2 Remise en état et entretien des seuils hydrauliques des BV	-	Opération abandonnée dans le docob *
B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières	Réalisé	Entretien : réalisé en régie directe (PG_RNSQY)
B1.2 Restauration des BV	-	Opération non programmée en 2015
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	-	Opération non programmée en 2015
B2.1 Entretien des ilots BI en grave	Réalisé	Entretien : réalisé en régie directe (PG_RNSQY)
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	-	Opération abandonnée dans le docob *
B2.3 Chantier lourd de réouverture des surfaces arbustives et arborées	-	Opération abandonnée dans le docob *
B2.4 Mise en place de pastoralisme extensif	-	Opération abandonnée dans le docob *
B2.5 Restauration des ilots BI en terre	Partiellement réalisé	Abattage des arbres : échange de compétences (LPA Beaune la Rolande)
B2.6 Fauche mécanique d'entretien de la « Prairie Nord »	Réalisé	Opération abandonnée dans le docob * Entretien : échange de compétences (SMAGER)
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	-	Opération non programmée en 2015
C1.2 Aménagement de reposoirs intégrés aux paysages	Réalisé	Opération abandonnée dans le docob *
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (régulation des sangliers)	-	Opération non programmée en 2015

Légende :

- : Opération non programmée non réalisée
- * : Opération abandonnée dans le cadre du docob (copil 25/11/2014)

Bilan des mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	2015
Mesure DOCOB réalisée via élaboration d'un contrat Natura 2000	0
Mesure DOCOB réalisée via autre programmation (PGRNSQY, SMAGER,...)	6
Mesure DOCOB abandonnée (copil 03/02/2015)	8

Commentaires :

En 2015, suite aux travaux réalisés en 2013 et 2014 dans le cadre de la mesure « B1.1. Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières », des actions d'entretien ont été réalisés au niveau de la zone sud (travaux 2013).

D'autres actions similaires d'entretien annuel sont programmées dans le plan de gestion 2015-2020 de la réserve naturelle pour entretenir la zone nord (travaux 2014) et la zone sud (travaux 2013).

V. Bilan financier 2015 « Animation du site Natura 2000 »

a Rappel des aides prévisionnelles accordées, au titre de l'animation Natura 2000

- pour l'année 2015 (Référence : convention n°2015-Natura2000-11 ; 24 mois)

Poste de dépense	Dépenses prévisionnelles	Dépenses éligibles au MEEDDAT	Dépenses éligibles au FEADER
- Prestations de service et frais de sous-traitance	699,00 €	699,00 €	699,00 €
- TVA (20%)	139,80 €	139,80 €	Dépense non éligible au FEADER
- Dépenses de rémunération	5500,54 €	5500,54 €	5500,54 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Coûts indirects	825,08 €	825,08 €	825,08 €
TOTAL	7024,62 €€	7024,62 €€	7024,62 €€

b. Dépenses 2015 « Natura 2000 »

Dépenses réalisées	2015
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €
- Dépenses de rémunération	3447,78 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €
- Coûts indirects	0,00 €
TOTAL (TTC)	3447,78 €

Commentaires :

En 2015, les dépenses « frais de personnel » correspondent à un temps de travail équivalent à 0,10 ETP.

En 2015, pas dépenses réalisées au titre des coûts indirects : acquisition de la licence annuelle MapInfo sur des crédits « réserve naturelle » et non pas « Natura 2000 »

VI. Perspectives 2016 – Animation du site Natura 2000 (Mesure 7.6.1)

a. Programme prévisionnel d'activités 2016

1. Animation du site Natura 2000 & Mise en œuvre du DOCOB

38 j/H

1.1 Mission d'animation générale du site Natura 2000

Mots clés : programme annuel, calendrier, recherche de cofinancements, subventions,...

1.2 Information et appropriation locale

Mots clés : réunion d'information des acteurs locaux, sorties tout-public,...

1.3 Mise en œuvre des objectifs de contractualisation

Mots clés : montage de contrats, cahiers des charges « travaux », conduite & réception de travaux, suivi & évaluation des opérations,...

1.4 Mission d'animation relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles

Mots clés : mise en œuvre & suivi d'opérations non contractuelles ou Charte Natura 2000,...

1.5 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évaluation des actions menées et de la mise à jour du DOCOB

Mots clés : tableau de bord, rapports d'activités, mise à jour du docob,...

1.6 Relations avec le comité de pilotage du site

Mots clés : comité de pilotage,...

2. Suivi du site

11 j/H

2.1 Assurer une vigilance écologique

Mots clés : surveillance écologique, opérations de suivi des espèces,...

2.2 Se positionner en tant que structure ressource

Mots clés : intermédiaire site / acteurs socio-économiques (réunions techniques, services de l'Etat,...

2.3 Suivre les projets soumis à une évaluation des incidences

Mots clés : identification des projets, participation à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences,...

2.4 Participer à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans l'élaboration des plans de planification

Mots clés : PLU, SAGE, Trame verte et bleue,...

3. Communication

7 j/H

3.1 Plan de communication global

Mots clés : actions de sensibilisation, actions de formation, actions de concertation (site internet, panneaux d'informations,...

3.2 Mutualisation des expériences avec d'autres structures animatrices de DOCOB (vie de réseau)

Mots clés : journée technique Natura 2000, participation au Copil ZPS "Massif de Rambouillet et zones humides proches »,...

4. Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces

4.1 Définir le protocole de suivi ou d'inventaire et le mettre en œuvre, s'il n'a pas été défini dans le DOCOB

4.2 Présenter un rapport d'études

4.3 Mettre à disposition les données brutes

TOTAL Prévisionnel_2016

56 j/H

Commentaires sur l'action « 4. Surveillance et études des milieux » :

Les opérations de suivis des espèces « cibles », de leurs habitats, est réalisée dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, à travers la mise en place de suivis ornithologiques (opération « comptage décadaire » notamment) ou d'autres opérations.

Dans ces conditions, bien que ne faisant pas partie des opérations directement financées au titre de l'Animation ou du site Natura 2000, il est nécessaire de faire apparaître ce type d'actions de suivis réalisées puisqu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs et des enjeux ayant entraîné la désignation du site Natura 2000, à savoir participer à la conservation des espèces « cibles » (et de leurs habitats).

À titre indicatif, pour 2015, il a été réalisé au minimum 18 j/H (ou 36 demi-journée/H) environ de suivis ornithologiques ; estimation calculée sur la base de la réalisation du « comptage décadaire », c'est-à-dire 1 demi-journée d'inventaire réalisée au moins une fois tous les 10 jours sur l'année complète (soit 365 jours).

Les données concernant les espèces « cibles » sont alors extraites de l'ensemble des données recueillies pour réaliser notamment des bilans spécifiques, comme ceux présentés précédemment dans le document ou en annexe.

b. Budget prévisionnel 2016

Dépenses prévisionnelles	2016
- Prestations de service et frais de sous-traitance	0,00 €
- Dépenses de rémunération	8389,00 €
- Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration	0,00 €
- Coûts indirects	1258,35 €
TOTAL (TTC)	9647,35 €

Commentaires :

Pour l'année 2016, il est prévu de fonctionner de la même manière que les années précédentes :

- les dépenses « Dépenses de rémunération » (prévisionnel : 0,25 ETP) seront prises en charge via une demande de subvention au titre de la mesure 7.6.1 pour l'année 2016.
- les dépenses « coûts indirects » intègrent uniquement l'acquisition de la licence annuelle du logiciel de cartographie MapInfo (devis en attente)

VII. Calendrier prévisionnel & Perspectives 2016 – Gestion du site Natura 2000

Mesures DOCOB éligibles à un contrat Natura 2000	Programmation 2016 & commentaires
B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et vasières...	- opérations d'entretien annuel : roselière « sud » (travaux 2013) et roselière « nord » (travaux 2014) - projet de contrat Natura 2000 : roselière « nord » à terminer et roselière « ouest » à réaliser
B1.2 Restauration des BV	- mesure non programmée
B1.3 Restauration des berges de la rive sud du BI	- mesure non programmée
B2.1 Entretien des îlots BI en grave	- opération d'entretien annuel : échange de compétences
B2.2 Restauration des berges du « canal BI »	- mesure non programmée
B2.5 Restauration des îlots BI en terre	- opération d'entretien annuel : échange de compétences
C1.1 Aménagement test d'un radeau flottant non végétalisé	- mesure non programmée
D1.1 Compléter le dispositif existant de cages-pièges (sangliers)	- mesure non programmée

Commentaires :

Il faut rappeler que la priorisation et mise en œuvre des mesures proposées dans le DOCOB sont interdépendantes avec la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle.

Pour mémoire, en parallèle des actions d'animation et de gestion du site Natura 2000, l'année 2015 a été dédiée principalement à l'évaluation du plan de gestion 2002-2013 et à l'élaboration du prochain plan de gestion.

À ce titre, l'arborescence du prochain plan de gestion de la réserve naturelle (document de travail) intègre déjà l'ensemble des mesures du DOCOB. La hiérarchisation des opérations du plan de gestion déterminera une nouvelle « hiérarchisation » des opérations Natura 2000.

Fait à TRAPPES
Le 04/05/2016

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°SE-2011-000001, portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 FR1110025 « Etang de Saint-Quentin »



PRÉFET DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement
Forêt, chasse, milieux naturels

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2011 - 000001
portant création d'un comité de pilotage pour le site Natura 2000
FR 1110025 : ETANG DE SAINT-QUENTIN

Le Préfet des Yvelines,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment les art. L 414-1 et suivants et R 414-8 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel NOR:DEVN020444A du 23 décembre 2003 de Madame la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 de l'Étang de Saint Quentin (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'arrêté préfectoral n° SE-2010-000153 du 5 novembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin ,

VU l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

ARRÊTE :

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local pour le site Natura 2000 n° FR11120025 de l'Étang de Saint Quentin, ce comité est chargé de superviser la mise en œuvre, le suivi et les éventuelles propositions d'actualisation du document d'objectifs de ce site.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n° B 06-00032 du 28 juillet 2006.

Article 3 : La composition du comité de pilotage local est arrêtée comme suit :

Représentants de l'État :

- le Préfet des Yvelines ou son représentant ;
- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France ou son représentant ;
- la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines ;
- le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant ;

Représentants des collectivités locales et de leur groupements :

- le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président du Conseil général des Yvelines ou son représentant ;
- le Maire de Trappes ou son représentant ;
- le Maire de Montigny-le Bretonneux ou son représentant ;
- le Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Étangs et des Rigoles ou son représentant ;

Direction départementale des territoires - 35, Rue de Noailles BP 1113 - 78011 Versailles Cedex
Tél : 01.30.84.30.00 - Fax : 01.39.50.27.14
Adresse internet de la DDT : www.yvelines.espijhorment.gouv.fr

- le Président du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein air et de Loisirs de l'Étang de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;
- le Président de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés sur le site :

- le Président de la Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines ou son représentant ;
- le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
- le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France – Centre ou son représentant ;
- le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

- le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président du Centre Ornithologique de la Région Ile-de-France ou son représentant ;
- le Président de l'Office pour la Protection des Insectes et leur Environnement ou son représentant ;
- le Directeur du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien ou son représentant ;

Représentants des associations de protection de la nature :

- la Présidente de l'association Yvelines environnement ou son représentant ;
- le Président de l'association des naturalistes des Yvelines ou son représentant ;

Représentants des organismes exerçant leurs activités dans les domaines du sport et du tourisme :

- le Président du Club de Voile de Saint-Quentin en Yvelines ou son représentant ;

Article 4 : Les membres du comité ont la faculté de se faire représenter.

Article 5 : Le comité peut inviter à participer aux séances toute personne qui, par ses compétences, peut l'aider dans ses travaux.

Article 6 : La désignation du président du comité de pilotage aura lieu lors de sa première réunion qui sera présidée par l'autorité administrative, en présence de la majorité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent en leur sein, pour une période de trois ans renouvelables, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

A défaut, la présidence du comité de pilotage ainsi que l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurées par le préfet des Yvelines ou son représentant.

Le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité ou le groupement en charge de la mise en œuvre du DOCOB peuvent être renouvelés dans leurs fonctions par le comité de pilotage.

Article 7 : Le comité se réunit sur convocation de son Président. Pour la première réunion suivant l'approbation du DOCOB, les convocations sont envoyées par le préfet des Yvelines ou son représentant

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Rambouillet, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Versailles, le 10 JAN. 2011,
Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et déléguation,
Le Secrétaire général
Claude GIRAULT

Annexe 2 : Suivis des opérations de gestion réalisées en 2015

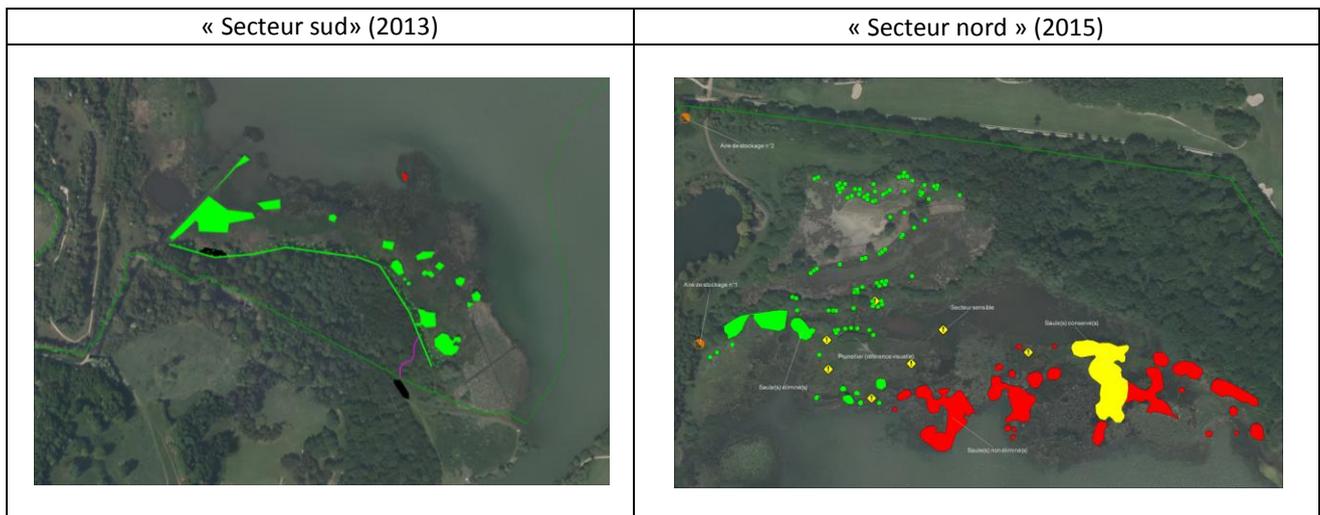
- OPERATION : B1.1 Lutte contre les ligneux en faveur des roselières et des vasières favorables aux espèces d'oiseaux communautaires

▶ Opération d'entretien réalisée en 2015 pour la zone « sud » (contrat Natura 2000 réalisé en 2013), par un arrachage manuel de tous les rejets ou jeunes saules trouvés au niveau de la zone. Chantier léger d'entretien réalisé en régie directe et programmé dans le plan de gestion 2015-2020 de la réserve naturelle (en cours d'élaboration).

▶ Opération d'entretien à maintenir en 2016 pour la zone « sud »

▶ Opération d'entretien à programmer en 2016 pour la zone « nord » (travaux 2015)

Rappel : Travaux lourds de restauration réalisés grâce au montage de 2 contrats Natura 2000



OPERATION : B2.1 Entretien des ilots BI en grave



► Opération annuelle réalisée en 2015 (échange de compétences : CHEP Tremblay-sur-Mauldre)

► Opération à maintenir en 2016.

Commentaires :

- Travaux éligibles à Natura 2000, mais pas de contractualisation à ce jour (Programmation « Autre »).
- Travaux réalisés dans le cadre de la programmation du plan de gestion de la réserve naturelle :
 - « Chantier Nature » programmé dans le cadre de la convention Réserve Naturelle SQY / CHEP Tremblay-sur-Mauldre (2011, 2012, 2013, 2015, 2015), consistant en une opération d'arrachage manuel de toute végétation présente sur les 4 îlots en grave du bassin intermédiaire (site de reproduction pour sternes pierregarins depuis 2008).

OPERATION : B2.5 Restauration des ilots BI en terre

► Opération réalisée partiellement en 2015 par l'abattage des ligneux avec exportation de la matière pour brulage (échange de compétences : LPA Beaune la Rolande).

Remarque : en attendant la phase d'évaluation des coûts pour une reconversion de ces ilots vers des ilots en grave (par apport de matière et profilage des ilots), un entretien des ilots par arrachage de la végétation sera réalisée (échange de compétences) pour permettre une intervention future plus rapide et moins couteuse (sous la forme d'un contrat Natura 2000 ?).

SYNDICAT MIXTE DE LA BASE
DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE L'ETANG
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
&
Site Natura 2000 FR1110025 "Etang de Saint-Quentin"

Rond Point Eric Tabarly
RD 912
78190 TRAPPES

Téléphone : 01 30 16 44 44
Télécopie : 01 30 62 91 72
Mél : reserve@basedeloisirs78.fr



Réserve Naturelle
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES